

Déclaration de la CGT en ouverture de séance négociation

« sécurisation de l'emploi »

10/01/2013

Le déroulement de cette négociation et sa phase actuelle appelle de notre point de vue quelques remarques liminaires. Le texte patronal transmis hier ne modifie rien à la philosophie principale que nous avons contesté jusqu'à présent. Il est probable à ce stade qu'il n'y ait plus que la place à des rafistolages de dernières minutes.

Il n'est pas superflu de rappeler que cette négociation s'est ouverte à la demande du gouvernement. Chacun d'entre nous a ici en tête les objectifs fixés par le document d'orientation :

- Lutter contre la précarité sur le marché du travail,
- Progresser dans l'anticipation des évolutions de l'activité des entreprises, de la question des emplois et des compétences,
- Améliorer les dispositifs de maintien dans l'emploi face aux aléas conjoncturels pour éviter les licenciements dans les entreprises confrontées à ces difficultés.
- Améliorer les procédures de licenciements collectifs qui n'ont pu être évités en amont par d'autres mesures d'anticipation ou de chômage partiel.

Après trois mois de discussions, nous sommes aujourd'hui devant un projet d'accord qui structurellement organise une dérèglementation du marché du travail : une insécurité et la précarité généralisée à tous les salariés.

Le diagnostic est pour l'heure sans appel : objectif raté, ou plutôt objectif détourné à l'initiative de votre organisation Monsieur Bernasconi.

Plus personne ne parle de « compromis historique ». Nous avons nous-mêmes insisté sur le caractère hasardeux de ce qualificatif. Plus significatif encore, beaucoup d'observateurs ne parlent plus de négociation « sécurisation de l'emploi ». Il n'est question que du marché du travail et de sa prétendue rigidité.

La CGT n'a cessé de répéter que nous sommes bien loin d'une négociation « sécurisation de l'emploi » digne de ce nom. La responsabilité en incombe au Medef et à la partie patronale. Nous nous opposerons à tout projet de régression sociale.

De la matière pour une véritable négociation, il y en avait pourtant, au regard des discussions qui ont été les nôtres depuis le 4 octobre.

Certains semblent considérer que la CGT n'est pas « entrée dans la négociation » ! Comme nous sommes convaincus qu'il ne peut y avoir dans ces affirmations la

recherche d'une polémique visant à faire passer en arrière-plan le contenu de l'accord, Il y a donc des incompréhensions à lever :

- Négocier la précarisation du CDI, c'est NON !
- Négocier une mobilité forcée pour les salariés dans l'entreprise, c'est NON !
- Négocier l'encadrement sévère du juge et de l'impunité pour les actionnaires, les employeurs..., c'est NON !
- Négocier l'affaiblissement des droits et moyens des représentants du personnel, c'est toujours NON !

En revanche, négocier sérieusement pour faire reculer la précarité, nous l'avons avec d'autres, exigé.

La CGT a porté la nécessité de mesures au plan interprofessionnel et dans les branches pour instaurer de nouveaux droits, limiter le temps partiel imposé et l'utilisation abusive des contrats précaires :

- En rendant obligatoires des négociations dans les branches professionnelles sur la transférabilité des droits,
- En agissant sur l'ouverture intégrale des droits sociaux quel que soit le contrat de travail,
- En agissant réellement sur la rémunération des heures complémentaires, la réduction des amplitudes de travail,
- En créant des droits nouveaux pour les représentants salariés pour permettre l'intégration dans l'emploi stable pour les salariés en contrats précaires,
- En instaurant du droit au travail à temps plein sur des bassins d'emplois pour des salariés cumulant plusieurs temps partiels,
- En encadrant les ruptures conventionnelles et l'auto-entrepreneuriat, les plans de départs volontaires,
- En instaurant une surcotisation, dite taxation des contrats précaires, pour dissuader le recours abusif à ceux-ci.

Autant d'éléments pour donner un véritable contenu à la lutte contre la précarité.

En guise de réponse à ces revendications, le Medef veut imposer encore plus la précarité !

Manifeste aussi l'exigence de négocier sérieusement sur l'anticipation des activités économiques, des emplois et qualifications. Aucune discussion réelle n'a pu avoir lieu sur ce sujet malgré l'insistance des organisations syndicales, de la notre en particulier.

C'est pourtant un enjeu essentiel pour sortir de la situation de crise actuelle, pour créer des emplois, pour donner du contenu et élargir la gestion prévisionnelle des

emplois et compétences. Au lieu de cela, votre organisation M. Bernasconi ne cherche qu'à obtenir plus de facilités pour licencier.

La CGT a revendiqué :

- Un droit suspensif sur les plans de licenciement et de restructuration permettant de faire prévaloir la recherche de propositions alternatives aux licenciements ;
- La création des conditions d'une discussion réelle et loyale sur les stratégies économiques avec les représentants salariés concernant le devenir de l'activité et de l'emploi ;
- Des instances représentatives inter-entreprises, notamment entre donneurs d'ordre et sous-traitants ;
- La présence de représentants salariés dans les conseils d'administration et les conseils de surveillance avec voix délibérative, ce qui est différent des quelques artifices inclus dans le texte remis hier ;
- Le renforcement des droits et moyens à la formation professionnelle pour chaque salarié quel que soit son parcours.

Je vous renvoie aussi à nos propositions pour limiter les licenciements économiques par la promotion des alternatives à ceux-ci, pour faire face aux difficultés conjoncturelles tout en garantissant l'emploi et sans pour autant affaiblir les droits et garanties collectives des salariés. Au lieu de cela, vous repassez le plat des accords compétitivité emploi, cher au gouvernement précédent.

Nous portons les attentes des salariés, dont je rappelle qu'ils rejettent très majoritairement une plus grande flexibilité du marché du travail. La première élection nationale professionnelle qui vient d'intervenir dans les très petites entreprises vaut bien plus qu'un sondage d'opinion. La CGT est première organisation parmi les salariés des TPE, largement devant la seconde organisation syndicale. Au-delà des nombreuses entraves à la participation, il serait osé d'ignorer le message principal qui ressort de l'expression de 480 000 salariés. Nous y voyons pour notre part une validation et un encouragement à notre démarche et à nos exigences singulièrement dans le cadre de cette négociation, de la part de salariés dépourvus de moyens d'expressions et de défense collective.

Nous irons jusqu'au bout de cette négociation pour lui donner l'ambition qu'elle devrait avoir depuis son ouverture. Avec la CES, nous exigeons des mesures de nature à améliorer la qualité de l'emploi et lutter contre la précarité. Le projet que l'on cherche à nous imposer là y tourne le dos.

Nous ambitionnons de poser les jalons d'une sécurité sociale professionnelle et d'un nouveau statut du travail salarié pour sortir durablement de la crise économique.

Quelle que soit l'issue de cette négociation, la CGT continuera d'agir pour obtenir des mesures faisant reculer la précarité et le chômage, renforçant les droits des salariés.

Nous sommes disponibles pour un dialogue constructif avec tous les interlocuteurs qui partagent cet impératif.

Montreuil, le 10 janvier 2013